

ECHOS DU **TRESOR**



Bulletin trimestriel Trésor public N° 0003 - juillet 2019

LE TRESOR A L'ÉCOUTE DES USAGERS



ECHOS DU **TRESOR**



A LA UNE



La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor a opéré un changement majeur de paradigmes dans l'exercice de ses missions.



Pour mieux répondre aux préoccupations des usagers, le Directeur général signe des contrats d'objectifs et de performance avec ses chefs de service.



BABACAR CISSE

Directeur de la Dette publique, distingué comme un des meilleurs gestionnaires africains de dettes de marché, lors des Global Capital Bonds Awards 2019.



AMADOU BIRAHIM GUÉYE

Directeur du Secteur parapublic "insuffler une nouvelle dynamique à la gestion du portefeuille et aux entreprises publiques".



MME DIOUF KHADIDIATOU KEBE

Présidente de l'Amicale des Femmes du Trésor, au service de ses sœurs et des enfants du personnel de l'Administration du Trésor.



ADAMA RACINE SOW

Le Trésorier général / Agent comptable central du Trésor, parle des innovations de sa Direction



PRESIDENT DU COMITE EDITORIAL

Cheikh Tidiane DIOP

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Hahmadou BAMBA TINE

REDACTEUR EN CHEF

Malick BA

REDACTION

Aminata BOCOUM

Bineta fall

Mame sall TOURE

**GRAPHIQUE
ET IMPRESSION**

imprimerie des maristes (IDM)

Tél : 33 832 20 20

CONTACT

Cellule de la Communication
et du Protocole de la DGCPT

2, Av. George POMPIDOU
x Rue Saint-Michel BP: 202 DAKAR

Tél : (+221) 33 849 91 51

Fax: (+221) 33 822 55 06

dgcptsen@tresor.gouv.sn

SOMMAIRE



P-3

A L'ÉCOUTE DES USAGERS

PAR LE DIRECTEUR GENERAL M. CHEIKH TIDIANE DIOP

P-4

TRESOR NEWS

GAR : LE DIRECTEUR GENERAL SIGNE DES CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE AVEC SES CHEFS DE SERVICE

- Page 7

VISITE DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX POSTES COMPTABLES DE LA RÉGION DE THIÈS

- Page 9

LE DIRECTEUR DE LA DETTE PUBLIQUE, UN DES MEILLEURS GESTIONNAIRES AFRICAINS DE DETTES DE MARCHÉ

- Page 10

PRÉSENTATION DES VŒUX 2019 : LE PERSONNEL PRÊT À RELEVER LES DÉFIS FUTURS

- Page 12

LE TRESOR PUBLIC MET EN LIGNE UN NOUVEAU PORTAIL WEB

P-16

DOSSIER

ATELIER DE PARTAGE AVEC LES COMMISSIONNAIRES ET CREDITAIRES EN DOUANE

- Page 18

ATELIER DE PARTAGE AVEC LES PRÉSIDENTS DES ORGANES DÉLIBÉRANTS DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS

P-19

NOTRE TRESOR

LE TRÉSORIER GÉNÉRAL / ACCT PARLE DES INNOVATIONS DE SA DIRECTION

P-23

ZOOM

DIRECTION DU SECTEUR PARAPUBLIC : LES MESURES ENTREPRISES POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE A LA GESTION DU PORTEFEUILLE

P-29

CLIN D'ŒIL AMICALE DES FEMMES DU TRESOR

P-37

INFO UTILE SÉCURISER SON ORDINATEUR

N° 1/1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

Recette Générale du Trésor

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTIONS COMPTABLES, RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES, PAIEMENT DE DÉPENSES DE L'ETAT.

PRODUCTIONS ACCOUNTANTS, COVERING OF PUBLIC REVENUES, PAYMENT OF GOVERNMENT EXPENDITURE

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

13 bis, Boulevard Djily Mbaye Dakar Sénégal

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

Jusqu'au
until



Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n°4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr. COFRAC accreditation n°4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr. AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0057.1/1-2014

A L'ÉCOUTE DES USAGERS

ECHOS DU TRESOR



La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) a opéré un changement majeur de paradigmes dans l'exercice de ses missions.

Premier service de l'administration centrale à mettre en œuvre la démarche qualité avec succès, la DGCPT a intégré les règles et principes y relatifs dans le management quotidien de ses services. En application de cette démarche, la prise en charge des préoccupations des usagers est plus que jamais le soubassement des actions initiées par ses services.

A cet effet, les Directions et autres structures de la DGCPT ont mené une série de rencontres avec les usagers des services du Trésor pour mieux appréhender leurs préoccupations.

C'est dire que les principes édictés en Europe, à propos de la clientèle des banques et établissements financiers, connus sous l'expression « Know your Customer » ou KYC, sont de rigueur à la DGCPT. En fait, il s'agit de mieux connaître les préoccupations des usagers et trouver avec eux des solutions efficaces, efficientes et durables.

L'orientation client est réaffirmée avec l'élargissement de la démarche qualité à quatre autres Directions du Trésor à savoir l'Agence comptable des Grands Projets, la Direction du Secteur public local, la Direction du Secteur parapublic et la Direction de l'Informatique. Cette option se justifie par la ferme volonté de la Direction générale d'adopter les principes de performance et de mieux prendre en charge les préoccupations des usagers. Les quatre nouveaux services retenus s'occupent, respectivement, de l'exécution des grands projets de l'État, de la gestion financière des collectivités territoriales, de la gestion du portefeuille de l'État et de l'accompagnement des entités du secteur parapublic et des systèmes d'informations de la DGCPT.

En d'autres termes, la DGCPT compte imprimer le cachet qualité à tous ses domaines de compétences et à toutes ses activités qui, du reste, rythment la vie économique et sociale de l'État et de tous les autres organismes publics.

L'application de cette « orientation-client » est également de mise dans les actions de communication de la DGCPT qui se font à travers plusieurs canaux comme le présent numéro qui aborde les différentes rencontres tenues avec des correspondants, des commissionnaires en douane et des élus locaux. Le journal interne s'est enrichi d'une nouvelle rubrique appelée « Zoom » qui, dans le présent numéro, met le focus sur la Direction du Secteur parapublic de la DGCPT afin de présenter ses missions et de partager ses résultats et vulgariser sa contribution dans le processus de la mise en œuvre des politiques publiques.

Bonne lecture !

TRESOR NEWS

ECHOS

DU TRESOR

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS : LE DIRECTEUR GÉNÉRAL SIGNE DES CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE AVEC SES CHEFS DE SERVICES.



Dans le souci d'améliorer la qualité de ses services, afin de mieux répondre aux préoccupations des usagers, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor a initié une démarche de contractualisation avec ses principaux collaborateurs. Celle-ci consiste à signer des contrats d'objectifs et de performance (COP) avec les Directeurs, les Chefs de Divisions rattachées ainsi que certains Conseillers techniques et Chargés de Missions à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT).

La première signature a été effectuée le vendredi 05 avril 2019, à la salle de Conférence Ousmane DIOP de la Direction générale, avec le Directeur du Secteur public local (DSPL). La cérémonie s'est

déroulée en présence du Coordonnateur de la DGCPT, du Directeur de l'Administration et du Personnel (DAP) et du Chef de la Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS).

Dans son intervention, le Directeur général a indiqué que cette démarche s'inscrit dans le cadre de la gestion axée sur les résultats (GAR) prescrite par les textes du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Elle permettra de traduire en actes concrets le dialogue de gestion et le principe de responsabilité managériale en signant, pour la première fois, des COP avec tous les services du Trésor.

Les COP servent de cadre pour l'imputation aux différents services de la DGCPT, en fonction de leurs missions respectives, d'une partie des actions nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques de la DGCPT. Ces actions seront tirées du deuxième Plan de Développement stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT 2019-2023), lequel est opérationnel par un contrat de performance devant lier la DGCPT au Ministère des Finances et du Budget.

Selon le Directeur général, l'heure est à l'adoption et à la mise en œuvre des nouveaux paradigmes de la gestion publique. Il n'est plus question, pour lui, de rester sur la logique des moyens ; il faut passer à la GAR conformément aux attentes des autorités notamment le Président de la République qui ne cesse d'inviter les agents de l'Etat à un renouveau, à l'efficacité et à l'efficience de l'administration publique. Le Directeur général a profité de l'occasion pour remercier la DMS pour l'excellent suivi de ce dossier mais également la Direction du Secteur public local (DSPL), premier service de la DGCPT à signer un COP, pour la célérité avec laquelle elle a adhéré à l'initiative. Il a également demandé à la DMS de veiller,

TRESOR NEWS

ECHOS

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS : LE DIRECTEUR GÉNÉRAL SIGNE DES CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE AVEC SES CHEFS DE SERVICES.

DU TRESOR

en rapport avec la Direction de l'Administration et du Personnel, à ce que les moyens financiers, humains et logistiques soient mis à la disposition des signataires des COP et dans le délai requis. L'argument selon lequel on ne peut rien faire parce que la Direction générale n'a pas mis les moyens serait un prétexte fallacieux, a indiqué le Directeur général.

Il a instruit le Chef de la Division de la Modernisation

financiers en conformité avec la phase 2 de l'acte 3 de la décentralisation qui nous engage en premier ressort avec l'administration fiscale. A cet effet, il a demandé à la DSPL de veiller à la redynamisation du recouvrement pour favoriser une amélioration sensible des ressources financières des collectivités territoriales.



et de la Stratégie d'assurer un monitoring de la mise en œuvre des COP et de lui proposer un dispositif de dialogue de gestion ainsi qu'un système de suivi-évaluation efficace. A cet effet, la DMS proposera une périodicité de tenue des réunions de dialogue de gestion, qui devront servir de cadre pour discuter des résultats de la mise en œuvre des contrats et de trouver, au besoin des axes de réajustement des actions retenues. Les résultats de ce dispositif devront être visibles au bout de trois mois a souligné le Directeur général. A propos des objectifs assignés à la DSPL, le Directeur général a invité ce service à se positionner davantage sur l'aspect juridique et l'accompagnement des collectivités territoriales pour les aspects

En effet, c'est un aspect important pour lequel les collectivités territoriales comptent sur l'appui de la DGCPT, ajoute-il, tout en insistant sur la nécessaire remise en cause des structures du Trésor pour une amélioration de l'offre de service de la DGCPT. Il faut, ordonne-t-il, que les comptables soient engagés sur des objectifs précis par rapport au potentiel et sur la base de leurs prises en charges. Cet engagement sera souscrit à travers les COP qui vont lier le Directeur général et les Trésoriers Payeurs régionaux, qui signeront à leur tour des contrats avec les Percepteurs et Receveurs Percepteurs municipaux qui leur sont rattachés.

TRESOR NEWS

ECHOS DU TRESOR

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS : LE DIRECTEUR GÉNÉRAL SIGNE DES CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE AVEC SES CHEFS DE SERVICES.

En d'autres termes, la chaîne managériale sera bien articulée à l'échelle du réseau des postes comptables du Trésor.

Enfin M. le Directeur général a invité M. le Coordonnateur à tenir un point de suivi permanent dans la marche des services pour l'atteinte des résultats attendus.

C'est à travers les performances de la DGCPT que le repositionnement institutionnel de notre administration devient une réalité, a souligné le Directeur général. Il a précisé que le COP est un document dynamique dont le contenu « peut donc

faire l'objet de quelques modifications pour lui donner plus d'objectivité, plus de réalisme par rapport aux possibilités d'action et aux moyens dont nous disposons ».

Monsieur le Directeur du Secteur public local Amadou Bousso Faye, a remercié le Directeur général et a réitéré son engagement à prendre en charge toutes les actions retenues dans le COP. Il s'est dit optimiste quant à la réalisation des objectifs assignés à la DSPL, confiant des qualités et de l'engagement de ses agents. Les résultats attendus seront réalisés dans les meilleurs délais.

La gestion axée sur les résultats aide les responsables et le personnel à...



TRESOR NEWS

ECHOS DU TRESOR

VISITE DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DU TRÉSOR DANS LES POSTES COMPTABLES DE LA RÉGION DE THIÈS



Après les visites de travail dans les Perceptions de Dakar, c'est au tour des postes comptables des autres régions de recevoir le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor.

Monsieur le Directeur général Cheikh Tidiane DIOP, conduisant une délégation composée, entre autres, de Mme Sokhna Mbaye DIOP, Directeur de l'Administration et du Personnel (DAP), de M. Hahmadou Bamba TINE Chef de la Division de la Modernisation et de la Stratégie et du Trésorier Payeur régional de Thiès M. Mamadou Ibrahima LY, a réservé sa première sortie hors de Dakar à la région de Thiès.

La Trésorerie Paiement régionale, les Perceptions de Tivaouane, de Mbour et la Recette Perception municipale de Thiès ont tour à tour reçu chaleureusement le Directeur général.

M. Cheikh Tidiane DIOP a expliqué l'objet de sa visite qui consiste à s'enquérir des conditions de travail des agents et des difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions. C'est l'occasion pour lui de rappeler les objectifs notamment dans le cadre du Contrat de Performance conformément aux orientations prescrites par l'Autorité. Il s'agit notamment d'améliorer le recouvrement, de respecter les délais des productions, de veiller à la qualité

comptable et de promouvoir les relations avec les usagers de nos services.

M. le Directeur général Cheikh Tidiane DIOP a donné des assurances pour la résolution des difficultés signalées au cours de cette visite. A cet effet, il a instruit Mme le DAP de prendre en charge les préoccupations exprimées. Elles sont relatives, entre autres, à l'instabilité du réseau Internet, au paramétrage du logiciel de Gestion des Finances locales (GFILOC), à l'étanchéité et à l'accès des locaux ainsi qu'au renforcement du personnel.

Par ailleurs, M. le Directeur général

TRESOR NEWS

ECHOS DU TRESOR

VISITE DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DU TRÉSOR DANS LES POSTES COMPTABLES DE LA RÉGION DE THIÈS



a invité le personnel des différents services visités, à l'assiduité et à la ponctualité pour la bonne exécution de leurs missions et le repositionnement institutionnel de l'Administration du Trésor.

Monsieur Cheikh Tidiane DIOP a renouvelé sa confiance aux différents Percepteurs et au Trésorier Payeur régional et félicité les agents pour avoir relevé le niveau de performance des postes comptables. Dans ses interventions, le Directeur général a insisté également sur l'utilisation optimale des



ressources locales et l'exécution diligente des dépenses. Il a exhorté par ailleurs les comptables à continuer de jouer le rôle de conseiller financier auprès des élus territoriaux et à les accompagner pour la réalisation de leurs objectifs de développement local.

Enfin, M. DIOP leur a aussi demandé de veiller, dans le cadre de l'exécution de leur mission, à l'observation stricte des valeurs cardinales qui ont toujours caractérisé l'Administration du Trésor.



TRESOR NEWS

ECHOS DU TRESOR

DIRECTEUR DE LA DETTE PUBLIQUE, DISTINGUÉ COMME UN DES MEILLEURS GESTIONNAIRES AFRICAINS DE DETTES DE MARCHÉ, LORS DES GLOBAL CAPITAL BONDS AWARDS 2019



M. Babacar CISSE

Directeur de la Dette publique

Le Ministère des Finances et du Budget à l'honneur. Un de ses agents en la personne de Monsieur Babacar CISSE, Directeur de la Dette publique (DDP) à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, a été distingué lors des Global Capital Bonds Awards 2019, dans la catégorie des « Meilleurs gestionnaires africains de dettes de marché ».

Bénéficiant de la confiance du Président de la République et du soutien du Ministre des Finances et du Budget et de celui du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, cette distinction traduit les efforts dans le travail consentis par M. CISSE et ses collaborateurs.

Pour rappel, la Direction de la Dette publique est chargée, sous l'autorité du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor de l'émission de titres publics sur les marchés de capitaux, la préparation et la coordination de la politique d'endettement public et de la stratégie de gestion de la dette publique, le suivi de la mise en œuvre de la stratégie d'emprunt et la gestion administrative de la dette et du système d'information y relatif. La Direction de la Dette publique, également certifiée ISO 9001 Version 2015, en

2018, après consécration de la Recette générale du Trésor conformément aux objectifs du Plan de Développement stratégique de l'Administration du Trésor, travaille au quotidien à fournir des prestations dont la qualité répond aux attentes des usagers notamment les acteurs du marché financier.

Le Directeur de la Dette publique, Monsieur Babacar CISSE est un Inspecteur principal du Trésor, breveté, en 2000, de l'Ecole nationale d'Administration et de Magistrature, devenue ENA, ancien Conseiller technique du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de 2007 à 2011 et qui capitalise à ce jour, une solide expérience dans le domaine de la gestion de la dette et des interventions sur les marchés de capitaux.

Monsieur CISSE a été distingué avec quatre autres acteurs de la finance africaine. Il s'agit de Monsieur Kenneth Ofori-Atta, Ministre ghanéen des Finances, de Monsieur Van Den Heever Chef de bilan et responsable des marchés financiers chez Absa Bank Limited, de Monsieur Andre Pillay, Trésorier à Eskom Holdings Soc Ltd et de Monsieur Walter da Cruz Pacheco, Directeur général de l'Unité de Gestion de la Dette

Publique de l'Angola. Les Global Capital Bonds Awards sont le résultat d'un sondage auprès des participants des marchés de capitaux et reflètent donc l'opinion de véritables professionnels de la finance. Les prix récompensent les performances sur les marchés obligataires internationaux, au cours de l'année précédente, considérées comme étant les meilleures par la communauté des acteurs du marché, aussi bien les emprunteurs que les investisseurs. La société Global Capital a été créée en 1987 et est spécialisée dans l'analyse de l'actualité et des données de premier plan destinées aux personnes et institutions évoluant sur les marchés des capitaux internationaux. Au cours des trois dernières décennies, Global Capital a acquis la solide réputation de fournir des analyses et perspectives de grande qualité sur les marchés financiers.

Global Capital, est une entité du Groupe Euromoney qui est l'une des plus grandes sociétés d'informations commerciales et financières en Europe, par ailleurs cotée dans l'indice FTSE 25 de la Bourse de Londres.

GlobalCapital
Bond Awards



TRESOR NEWS

ECHOS DU TRESOR

PRÉSENTATION DES VŒUX 2019 : LE PERSONNEL ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DU TRÉSOR PRÊTS À RELEVER LES DÉFIS FUTURS

Cette année encore, la tradition a été respectée. La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor a organisé la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux à l'hôtel Novotel sous la présidence de Monsieur Mamadou SARR, représentant le Ministre des Finances et du Budget (MFB). Cette cérémonie de présentation des vœux a vu la participation, en plus du personnel, d'invités de marque d'autres services du MFB et d'anciens agents du Trésor.

Le Directeur général et la Représentante du personnel, après avoir dressé un bilan positif de l'année 2018, ont rappelé les défis qui restent à relever pour cette année 2019.

«Tous les agents de la DGCPT apprécient à sa juste valeur l'attention que vous manifestez à



l'endroit des organisations et structures sociales du Trésor. En effet, vous avez toujours répondu présent à l'appel des femmes et des hommes qui les composent.

C'est par ces mots que Madame le Directeur de l'Administration et du Personnel (DAP) a salué les efforts déployés par le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, M. Cheikh Tidiane DIOP.

Faisant le bilan de l'année qui vient de s'achever, Mme DIOP a noté une nette progression en termes de « réhabilitation, construction des locaux, d'équipement et d'entretien des services centraux et déconcentrés.

C'est ainsi qu'elle a rappelé le renouvellement du parc automobile avec l'acquisition de nouveaux véhicules affectés aux Percepteurs, l'ouverture de la Perception de l'Aéroport international Blaise Diagne (AIBD), le déménagement de la Direction du Contrôle interne (DCI), de la Direction de la Dette publique (DDP) et de la Trésorerie Paierie régionale (TPR) de Saint Louis dans leurs nouveaux locaux. Selon Mme le DAP, la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation de

la TPR de Kaolack et de la Perception de Mbour est à inscrire également au bilan de l'année 2018. Jetant toujours un regard rétrospectif, Mme Sokhna Mbaye DIOP a salué les gestes louables du Directeur général à l'endroit des organisations et structures sociales du Trésor.

A titre illustratif, elle a rappelé l'offre de billets de pèlerinage à la Mecque et aux Lieux Saints de la Chrétienté, ainsi que l'appui constant à la Mutuelle de Santé du Trésor et aux différentes amicales de la Direction générale.



TRESOR NEWS

ECHOS DU TRESOR

PRÉSENTATION DES VŒUX 2019 : LE PERSONNEL ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DU TRÉSOR PRÊTS À RELEVER LES DÉFIS FUTURS



Mme DIOP se dit satisfaite de la hausse de la subvention pour les cadeaux de Noël des enfants du personnel qui ont unanimement exprimé leur satisfaction sur l'organisation de la colonie de vacances 2018 en terre gambienne. Elle a loué la promesse tenue par le Directeur général pour délocaliser la prochaine édition hors du Sénégal, précisément au Maroc.

Après avoir formulé ses meilleurs vœux à l'endroit du personnel, le Directeur général, dans sa réponse, souligne que « la DGCPT inscrit ses efforts dans une logique de modernisation de ses modes d'action. Elle vise en cela des résultats plus probants dans ses missions traditionnelles et nouvelles pour la satisfaction des besoins croissants et légitimes des partenaires, des usagers du service public et de son personnel ».

Le Directeur général réitère « sa ferme volonté de poursuivre les rencontres périodiques de concertation » avec les organisations sociales, « dans le cadre du dialogue constructif et franc ».

« Au plan social, les actions entreprises seront poursuivies, afin d'accompagner et de soutenir toutes ces entités dans la réussite de leur agenda »

fait savoir M. Cheikh Tidiane DIOP. Le représentant du MFB précise que « les perspectives énoncées et qui se pointent à l'orée de ce nouvel an, suffisent à illustrer le fait que le Trésor a su rester malgré toutes les conjonctures, cette Administration aux avant-postes, toujours à la pointe de l'innovation et en perpétuelle adaptation aux exigences de l'heure».

Par ailleurs, Monsieur Mamadou SARR, représentant du MFB, a ajouté que les succès importants enregistrés en 2018, notamment dans la bonne tenue des finances publiques malgré une tension de trésorerie répétitive, placent encore plus haut la barre en matière de défis à relever pour l'année nouvelle.

Il a rappelé la totale satisfaction des plus hautes autorités de la République à l'endroit de Monsieur Cheikh Tidiane Diop, Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor pour sa vision, son dynamisme et sa clairvoyance.



TRESOR NEWS

LE TRESOR PUBLIC MET EN LIGNE UN NOUVEAU PORTAIL WEB

ECHOS

DU TRESOR



PORTAIL WEB DU TRÉSOR PUBLIC

AVANTAGES ET PRINCIPALES FONCTIONNALITÉS



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ
PUBLIQUE ET DU TRÉSOR



REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

TRESOR NEWS

ECHOS DU TRESOR

LE TRESOR PUBLIC MET EN LIGNE UN NOUVEAU PORTAIL WEB

LES AVANTAGES DU PORTAIL WEB ELECTRONIQUE

1

DISPONIBILITÉ

Limitez vos déplacements et gagnez du temps en vous informant et en téléchargeant les documents sur Internet 7j / 7 et 24h / 24

RAPIDITÉ

Réduisez le temps nécessaire à l'accomplissement de vos démarches et consacrez plus de temps à votre activité

2

3

SÉCURITÉ

Connectez vous au portail dans un cadre sécurisé et bénéficiez de la sécurité totale garantie par des certificats électroniques.

EXHAUSTIVITÉ

Toute information pertinente du Trésor public est disponible sur le portail pour un usage en interne ou en direction des institutionnels.

4



sentresor.org est le nouveau portail officiel de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor.

Aux agents du Trésor, cette plateforme constitue un excellent vecteur pour mettre en valeur leur travail et en même temps une source d'information officielle sur la communication du Trésor.

Aux usagers et institutionnels, c'est le guichet unique pour tous les Services et E-services émanants du Trésor.

Bonne visite.

M. Cheikh Tidiane DIOP,
Directeur Général

TRESOR NEWS

LE TRESOR PUBLIC MET EN LIGNE UN NOUVEAU PORTAIL WEB

ECHOS
DU TRESOR

LES FONCTIONNALITÉS DU PORTAIL

CONTENU PRATIQUE ET ACTUALISÉ

Des informations denses et actualisées
Particuliers, agents de l'état, collectivités locales peuvent retrouver toutes les informations qui les concernent et les partager sur les réseaux sociaux.

E-SERVICES

Retrouver tous les services du Trésor dans les espaces dédiés organisés autour des attentes de chaque public:

- E-Banking
- Monétique
- E-formulaires



SOUS PORTAILS DES DIRECTIONS DU TRÉSOR PUBLIC

Chaque Direction du portail gère ses documents, ses actualités et dispose d'un espace de promotion pour une communication en interne et en externe (Agent du mois, Démarche Qualité, Évènements,...)

AUTRES FONCTIONNALITÉS

- Cartographie (Perceptions, Trésoreries Paieries à l'Étranger)
- Communications financières (Bons du trésor, Informations financières)
- Moteur de recherche
- Liens vers les ressources externes (Ministère des Finances et du Budget, et autres ministères, BCEAO)

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Retrouvez l'ensemble des documents dématérialisés (Textes, Décrets, Magazines, Bulletins de liaison, Formulaires, etc..) en libre téléchargement, dans votre espace personnel et sécurisé.

TRESOR NEWS

PRÉSENTATION CODIR

ECHOS

DU TRESOR



The screenshot shows the website header with the logo of the République du Sénégal, the Trésor Public logo, and a search bar. Below the header is a navigation menu with items: ACCUEIL, QUI SOMMES NOUS?, STRUCTURES DU TRÉSOR PUBLIC, RÉSEAU DU TRÉSOR, DOCUMENTS & DONNÉES, ACTUALITÉS DU TRÉSOR, and ACCÉDER AUX E-SERVICES. The main content area features a large group photo of officials in suits, a portrait of the Director General, and a promotional banner for the magazine 'ECHOS DU TRESOR N° 0001 en ligne' available for free download.

La nouvelle organisation du Ministère des Finances et du Budget et du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération

Services et infos pratiques

NOTRE DÉMARCHÉ QUALITÉ

Services Bancaires

Le Réseau Du Trésor Public

E-Services

SICA-STAR UEMOA

Plan Stratégique POSAT

Collectivités Territoriales

Bons Et Obligations Du Trésor

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DU TRÉSOR

2, Av. Georges POMPIDOU x Rue Saint-Michel

BP: 202 DAKAR

+221 33 849 91 50

www.sentresor.sn

DOSSIER

ECHOS DU TRÉSOR

ATELIER DE PARTAGE AVEC LES COMMISSIONNAIRES ET CRÉDITAIRES EN DOUANE : ÉVALUER LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS PAR LE TRÉSOR

Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor a présidé le mercredi 20 mars 2019, l'atelier d'échanges et de partage avec les commissionnaires et créditaires en Douane (CCD).

L'objectif de cette rencontre est d'évaluer la qualité des services rendus aux CDD par le Trésor, de renforcer les dispositifs pour une meilleure collaboration et surtout de recenser les difficultés rencontrées de part et d'autre.



Entre autres, des commissionnaires, les créditaires, le patronat, les institutions et établissements financiers, les syndicalistes du transport et les sociétés d'assurance ont pris part à cette importante rencontre.

En effet, le Code des douanes fait obligation aux commissionnaires et créditaires en douane désireux soit de bénéficier d'un différé de paiement de leurs droits et taxes, soit de prétendre à certains régimes douaniers, de disposer d'une soumission cautionnée annuelle. Cette soumission est déposée auprès du Receveur général du Trésor, qui en fonction de la régularité des dossiers déposés et au vu du respect des dispositions érigées en la matière, fait bénéficier

ce crédit aux commissionnaires ou créditaires en douane. Après acceptation, le Receveur général du Trésor transmet les dossiers légalement retenus au Percepteur de Dakar-Port qui prend en charge les soumissions dans la plateforme GAINDE, et procède en même temps que la Perception de l'Aéroport international Blaise Diagne (AIBD) au recouvrement de ces recettes.

Cette procédure qui fait intervenir en dehors de la RGT, les banques et sociétés d'assurance, ainsi que les commissionnaires n'est pas sans difficulté. Celle-ci réside dans la constitution des dossiers de soumission en douane, dans le recouvrement des droits de douanes et dans la réalisation des cautions.

DOSSIER

ATELIER DE PARTAGE AVEC LES COMMISSIONNAIRES ET CREDITAIRES EN DOUANE : ÉVALUER LA QUALITÉ DE SERVICES RENDUS PAR LE TRÉSOR

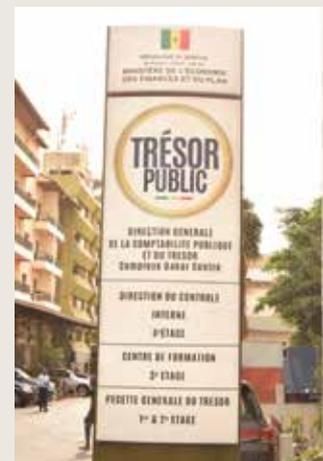


L'objectif visé par cet atelier était d'échanger avec les acteurs du processus de la soumission cautionnée. Cette rencontre a ainsi permis de répondre aux exigences du système de management qualité (SMQ) qui nécessite une fluidité dans les processus, et l'instauration d'un dialogue permettant de faire régner un climat de confiance. Par ailleurs, il a été l'occasion d'évaluer la qualité du service rendu par le Trésor et le renforcement du dispositif pour une meilleure collaboration.

Cette situation traduit la pertinence de mettre en place un cadre de dialogue et d'échanges permettant d'appréhender les difficultés notées dans les relations que la DGCPT entretient avec les commissionnaires et créditaires en douane ainsi que les cautions.

Les discussions du jour ont permis de dégager des diligences à la charge des membres du cadre. En effet, ces derniers sont appelés à réfléchir sur une révision du cadre réglementaire et une

simplification de la procédure de soumission. En terme de satisfaction, les soixante (60) participants ont salué la démarche inclusive de la RGT de les avoir associés à ce cadre de réflexion.



DOSSIER

ECHOS DU TRÉSOR

ATELIER DE PARTAGE AVEC LES PRÉSIDENTS DES ORGANES DÉLIBÉRANTS DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS AUTONOMES

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) a organisé ce mercredi 24 juillet 2019, à l'Hôtel Radisson Blu de Dakar, un atelier de partage et d'échanges avec les Présidents des Conseils d'Administration des entreprises et organismes publics autonomes. Ce séminaire entre dans le cadre du plan d'actions de la DGCPT dont les principaux objectifs sont entre autres, le renforcement de l'État actionnaire et l'amélioration de la contribution des structures du secteur parapublic aux recettes budgétaires.



La cérémonie d'ouverture était présidée par M. Bassirou TALL, Conseiller technique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor.

Dans son allocution, il a rappelé le contexte marqué par l'avènement du Plan Sénégal émergent dont l'un des axes porte sur la « transformation structurelle de l'économie » et la « croissance ». Les orientations définies dans le PSE, ont été réaffirmées par Monsieur le Président de la République, lors de la réunion du Conseil des Ministres du mercredi 17 avril 2019. A cette occasion, il a été demandé au gouvernement de « procéder à la réévaluation du portefeuille de l'Etat » et proposer, au Chef de l'Etat, « une stratégie de valorisation et d'optimisation de ce patrimoine », a souligné le Conseiller technique. Monsieur TALL a rappelé par ailleurs l'objet de la rencontre qui consiste à partager les expériences acquises et à discuter des questions relatives

aux missions et pouvoirs des organes délibérants ainsi qu'aux rôles et responsabilités des Présidents de Conseils. Les sujets liés à la conduite des sessions des conseils d'administration et à la capitalisation des bonnes pratiques de bonne gouvernance sont également inscrits dans l'agenda de l'atelier.



NOTRE TRÉSOR

ECHOS DU TRÉSOR

ENTRETIEN AVEC LE TRÉSORIER GÉNÉRAL DU SÉNÉGAL



Dans cet entretien qu'il a accordé au journal «Echos du Trésor», M. Adama Racine Sow, Inspecteur principal du Trésor de classe exceptionnelle, TG/ACCT, explique les missions de son service et revient sur son parcours académique et professionnel.

M. le Trésorier général/Agent comptable central du Trésor, quelles sont les missions de votre service?

Dans le cadre de mes missions, j'ai en charge l'exécution du Budget de l'Etat (en recettes et en dépenses), des Comptes spéciaux du Trésor et des budgets des autres organismes publics. Je suis aussi chargé de l'exécution des opérations de trésorerie et de toutes autres opérations financières de l'Etat que les textes réglementaires me confèrent. Trésorier général et Agent comptable central du Trésor, sont deux fonctions que je cumule. Ainsi, au titre de mes fonctions de Trésorier général, je tiens le Compte unique du Trésor (CUT) et les comptes bancaires spécialisés (spéciaux et ordinaires) ouverts à la BCEAO et dans les banques primaires de la place. Je suis également chargé de la gestion des titres et valeurs de l'Etat ainsi que la centralisation des émissions et bons du Trésor. En outre j'assure la gestion de certains comptes de correspondants ouverts dans les écritures du Trésor, sans oublier la comptabilisation

ADAMA RACINE SOW, TRÉSORIER GÉNÉRAL / AGENT COMPTABLE CENTRAL DU TRÉSOR (TG/ACCT) PARLE DES INNOVATIONS AU SEIN DE SA DIRECTION.

des emprunts et engagements de l'Etat. Enfin, en ma qualité d'ACCT, je contrôle et centralise les écritures comptables de tous les postes comptables du pays, en vue de la production des situations comptables telles que les balances consolidées mais également de la confection du Compte général de l'Administration des Finances (CGAF). Par ailleurs, le TG/ACCT contribue à l'élaboration des lois de règlements.

La DGCPT, et particulièrement la Trésorerie générale sont-elles connues du public?

Les missions du Trésor les plus connues par les citoyens portent sur le paiement des salaires et des pensions du Fonds national de Retraites (FNR). Les citoyens connaissent sans doute notre rôle dans le règlement des créances des fournisseurs de l'Etat, des collectivités territoriales et d'autres administrations publiques.

Il convient de souligner qu'au-delà des opérations des guichets et des virements effectués dans le cadre de ses missions, il y a un travail important qui est abattu en amont et en aval par les services de la Trésorerie générale et des autres structures du Trésor. En effet, toutes les opérations sont retracées dans la comptabilité tous les jours, suite à un contrôle strict et suivant les orientations définies par le Directeur général dans le cadre de la gestion de la trésorerie. Tout cet effort est déployé pour mieux répondre en tout lieu et à tout moment aux préoccupations des populations.

NOTRE TRESOR

ECHOS

ENTRETIEN AVEC LE TRÉSORIER GÉNÉRAL DU SÉNÉGAL DU TRESOR

La TG/ACCT est le seul poste comptable supérieur à disposer de deux Fondés de pouvoirs. Pourquoi cette spécificité ? Quel est le rôle de chacun de ces fondés de pouvoirs ?

La spécificité des fondés de pouvoirs est liée au fait que nous avons une direction spécifique. Cela veut dire que je suis le Trésorier général et à ce titre je gère la Trésorerie de l'Etat dans le temps et dans l'espace. Au titre de cette mission, je suis assisté d'un premier Fondé de pouvoirs qui s'occupe du pilotage opérationnel des activités liées à la gestion de la trésorerie.

En ma qualité d'ACCT, il est de mon rôle de centraliser toutes les opérations des autres comptables. Il s'agit de celles des Percepteurs par l'entremise des Trésoriers Payeurs régionaux, des propres opérations de ces derniers et celles des comptables principaux situés dans les régions de Dakar, comme le Receveur général du Trésor, le Payeur général du Trésor, le Trésorier Payeur pour l'Etranger et l'Agent comptable des Grands Projets. C'est une fonction de contrôle de la comptabilité et de centralisation en vue de la production des balances consolidées et du CGAF. Ainsi, et à ce titre nous avons un Fondé de pouvoirs qui nous assiste dans cette tâche. C'est ce qui explique la présence de deux fondés de pouvoir et cela est lié à l'existence de deux fonctions différentes dont l'une relève de la gestion de Trésorerie et l'autre qui s'occupe du contrôle et de la centralisation des opérations comptables de l'Etat.

Parlez- nous de votre parcours scolaire, universitaire avant d'intégrer l'Administration du Trésor?

Pour mon cursus scolaire, j'ai fait mes études primaires à Thiès à l'école Diakhaw. Ensuite j'ai rejoint le Lycée Malick Sy avant d'être admis au concours du Prytanée militaire de Saint - Louis où j'ai obtenu le baccalauréat. Ayant choisi de faire des études supérieures à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar avec la bénédiction de mon père, je me suis inscrit en droit public, option relations internationales.

Après la maîtrise, je me suis devenu Inspecteur du Trésor en 1990.

A ma sortie de l'ENA, j'ai été affecté à Louga comme adjoint au Trésorier Payeur régional. En 1992, j'ai exercé la fonction de Percepteur de Matam pendant deux années avant d'être muté à Gossas puis à Kaffrine et enfin Kolda en qualité de TPR. C'est en 2001 que j'ai rejoint la portion centrale.



NOTRE TRÉSOR

ECHOS

ENTRETIEN AVEC LE TRÉSORIER GÉNÉRAL DU SÉNÉGAL DU TRÉSOR



J'ai été d'abord nommé Chef du Bureau de la Centralisation à la Paierie générale du Trésor, ensuite Chef du Bureau de la Comptabilité et de l'Informatique puis Fondé de pouvoirs du Payeur général du Trésor et enfin Payeur général du Trésor en 2012. Trois ans après, j'ai été nommé Trésorier Général/Agent comptable central du Trésor.

Quelles sont les difficultés rencontrées au quotidien dans l'exercice de vos fonctions ?

Les difficultés ne manquent pas dans la mesure où la charge de travail de chaque pan de notre mission est lourde.

A cela, il faut ajouter l'inadéquation de notre cadre de travail et le déficit de personnel rapporté aux fonctions nouvelles de notre service. Toutefois, il faut reconnaître que pour toutes ces problématiques, la DGCP est à pied d'œuvre pour apporter des solutions adaptées et pérennes.

Quelles sont vos satisfactions ?

Sur le plan TIC, des avancées significatives sont notées. Gérer la Trésorerie de l'Etat est tellement complexe et diversifié que s'il n'y avait pas un dispositif approprié, on aurait beaucoup de peine à réussir notre mission. Heureusement, nous avons des outils très modernes qui nous permettent de gérer la trésorerie. Je peux citer notamment les systèmes de paiement de l'UEMOA SICA et STAR qui sont très performants en termes d'encaissement et de paiement.

Nous avons aussi le système d'annonce de trésorerie qui nous permet d'anticiper les besoins de tous les postes comptables en termes de paiement pour pouvoir répartir les ressources à bon escient. S'agissant de la gestion de la dette en rapport avec la Direction de la Dette publique, il y a le système D-AIDA, qui permet de prendre en charge les besoins exprimés par les services opérationnels. C'est un système électronique de gestion de la dette d'amont en aval. Relativement à notre mission de gestion des comptes de dépôts, nous avons un Système intégré de Gestion des Comptes de Dépôts (SIGCDD) qui nous permet d'être performant dans la gestion des comptes et de rendre un service efficient aux gérants des comptes.

Pouvez-vous nous décrire une journée type de travail ?

La journée type ! Elle pourrait être considérée comme paradoxale, car commençant la veille.

En effet, avec le SICA, la journée démarre la veille dès la clôture du système de la journée précédente, précisément à 10h 30mn. A partir de cet instant, les comptables ont la possibilité d'abonder le système pour présenter leurs demandes de paiement du lendemain. Dès lors, avant la descente, nous recevons la situation quotidienne de la trésorerie qui retrace toutes les recettes et dépenses de l'Etat de la journée ainsi que la situation du lendemain. Le solde nous permet d'avoir une situation claire et nette de l'état de notre trésorerie

NOTRE TRÉSOR

ECHOS

ENTRETIEN AVEC LE TRÉSORIER GÉNÉRAL DU SÉNÉGAL DU TRÉSOR



Il s'agit là de notre tableau de bord nous permettant de préparer notre journée du lendemain. C'est pourquoi, on considère que notre journée commence la veille.

Quels sont vos hobbies en dehors de la manipulation des comptes?

En dehors de la manipulation des comptes, ma principale passion est la religion. Je suis musulman et j'essaie d'être un bon pratiquant. Je suis de la confrérie mouride. Comme bon nombre de Sénégalais, j'appartiens à une confrérie. Je vis mon « mouridisme » du fond de cœur. Je n'ai pas d'autres préoccupations après le travail. Pour dire vrai, les comptables, n'ont pas trop de temps. Je suis quand même très intéressé par l'actualité politique

que je suis à travers l'internet sans trop y perdre de temps. Survoler les journaux en ligne me permet d'avoir une idée précise et une analyse personnelle de l'actualité nationale et internationale.

L'émergence, on en parle beaucoup du plus haut niveau de l'Etat, vous y croyez ?

J'y crois fortement en ce sens que nous avons atteint un niveau de démocratie et de gouvernance qui fait qu'on ne peut plus reculer. On ne peut aller que de l'avant. Cela est sans doute lié au fait qu'il y a une exigence de la population au point que toute autorité qui dirige le pays est obligée de travailler pour l'émergence du Sénégal. Mieux, nous avons un cadre (Plan Sénégal émergent) qui définit notre politique économique à travers des programmes structurants et des perspectives en termes de richesses dont la première est la stabilité du pays et les ressources humaines de qualité.

Un mot à l'endroit de vos collaborateurs

A l'endroit de mes collaborateurs, je leur dit merci. Nous sommes une équipe avec des travailleurs très solidaires, assidus, dévoués et très rigoureux. Je les encourage à persévérer dans ce sens pour nous permettre d'atteindre les objectifs qui nous sont assignés. Je prie pour tout le monde.



Monsieur Amadou Birahim GUEYE, le Directeur du Secteur parapublic, revient sur les missions dévolues à ce service de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor et les principales attentes des usagers.

Il présente les mesures entreprises pour insuffler une nouvelle dynamique à la gestion portefeuille.

Quelle est la date de création de la Direction du Secteur parapublic ?

La création de la Direction du Secteur parapublic (DSP) a été consacrée à travers le décret n° 2009-459 du 7 mai 2009 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, qui l'énumère parmi les services relevant de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor.

Quel est le contexte de création du service ?

Le contexte de la création de la DSP était marqué par la volonté des autorités d'insuffler une nouvelle dynamique à la gestion portefeuille, non seulement limitée aux entreprises publiques. Il faut également relever dans le contexte, le développement des agences d'exécution et le renforcement des attributions du bureau des établissements publics au sein de la DGCPT.

Les autorités avaient ainsi voulu assurer un meilleur encadrement des agences d'exécution et créer une synergie entre les différents instruments de mise en œuvre des politiques de l'Etat que sont les organismes autonomes et les entreprises publiques. Cela s'est matérialisé par la fusion de l'ex-Cellule de Gestion et de Contrôle du Portefeuille de l'Etat (CGCPE) service directement rattaché au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et du Bureau des Etablissements publics de la DGCPT.

Quelles sont les principales missions de votre service ?

Les missions de la DSP découlent de l'arrêté n°013642/MEFP/DGCPT/DP du 13 juillet 2015 portant organisation de la DGCPT. Elles portent sur, notamment :

- la gestion dynamique des participations financières de l'Etat : à travers le suivi de la performance du portefeuille et la proposition, au titre de sa mission de conseil, de politiques de nationalisation, de privatisation ou de liquidation d'entreprises en accord avec les orientations du Ministre chargé des Finances ;

ZOOM SUR

LA DIRECTION DU SECTEUR PARAPUBLIC

ECHOS

DU TRESOR



- la restructuration des entreprises en difficulté : à travers le diagnostic global, l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de plans de relance avec la signature systématique de contrats de performance ;
- l'élaboration et le suivi de l'application de la réglementation comptable et budgétaire des entreprises et organismes publics en relation avec les services concernés ;
- l'amélioration de la gouvernance des entreprises et organismes publics : par le suivi de la représentation de l'Etat dans les organes délibérants des organismes publics et entreprises où il est actionnaire, l'organisation de sessions de renforcement de capacités à l'intention des ordonnateurs, des agents comptables, l'édition d'un guide de l'Administrateur ;
- la production de rapports et études sur la performance des entités relevant de son champ de compétences.

Comment la structure est-elle organisée ?

La Direction du Secteur parapublic comprend trois(3) Divisions :

La Division du Portefeuille, la Division des Relations institutionnelles, la Division du Suivi, des Statistiques et des Etudes. Chaque Division comprend deux (2) Bureaux.

Quels sont les usagers ou clients de la DSP ?

La mise en œuvre d'un système de management qualité, en cours permettra de recenser de manière exhaustive l'ensemble des « usagers ou clients » de la DSP. En attendant, il faudrait retenir les acteurs suivants :

- les autorités hiérarchiques directes que sont le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor et le Ministre des Finances et du Budget pour le compte desquelles nous exerçons nos missions et à qui nous rendons compte.

ZOOM SUR

LA DIRECTION DU SECTEUR PARAPUBLIC

ECHOS DU TRESOR

Elles sont à cet effet destinataires des rapports produits par la DSP ;

- les entreprises publiques et les organismes publics autonomes (agences et structures assimilées, établissements publics, etc.) ;
- les acteurs chargés de l'exécution des budgets des organismes publics que sont les ordonnateurs et les agents comptables ;
- les administrateurs représentant l'Etat dans les organes délibérants ;
- les liquidateurs des entreprises et organismes publics dissous ;
- les différents comités au sein desquels la DSP participe, notamment le Comité consultatif du Secteur parapublic, le Comité interministériel de Restructuration des Entreprises publiques, le Comité du Suivi du Désengagement de l'Etat, la Commission d'Evaluation des Agences, etc...

Quelles sont les caractéristiques communes des usagers de votre Direction ?

Les usagers (bénéficiaires des prestations de la DSP) sont d'abord institutionnels. Ce sont des administrations (publiques ou privées) et non des personnes physiques *intuitu personae*. Ce sont également les personnes physiques responsables de ces structures dont certaines assument des responsabilités personnelles et pécuniaires sur leurs deniers.

Globalement, quelle est la situation du secteur parapublic ?

Il y a lieu d'abord, de préciser qu'au sens de la loi 90-07 du 26 juin 1990, le Secteur parapublic comprend : les sociétés nationales, les sociétés à participation publique majoritaire et les établissements publics à caractère industriel et commercial. De ce point de vue, la situation du secteur fait ressortir :



- treize (13) sociétés nationales ;
- neuf (09) établissements publics à caractère industriel et commercial ;
- neuf (09) sociétés anonymes à participation publique majoritaire ;
- deux (02) sociétés à statut spécial.

Il convient toutefois d'y rajouter la trentaine de sociétés anonymes à participation publique minoritaire qui sont également suivies comme des éléments du portefeuille.

Comme précédemment indiqué, les compétences de la DSP vont au-delà de ce secteur, au sens strict et couvre le suivi des activités des organismes autonomes qui sont également chargés de la mise en œuvre de politiques publiques dans le cadre de la décentralisation technique. A cet effet, il faut intégrer dans l'analyse, les cent quarante trois (143) organismes publics recensés et regroupant des établissements publics (autres que EPIC), des agences et structures administratives similaires ou assimilées.

Globalement, on peut dire que le secteur parapublic, incluant l'ensemble des organismes ci-dessus se porte bien du fait des efforts consentis, par le personnel de la DSP bien sûr mais avec l'accompagnement des autorités et la participation active des autres services de l'Etat, notamment la CEP, le BOM, le Contrôle financier etc.

Cela résulte principalement entre autres des actions suivantes :

ZOOM SUR

LA DIRECTION DU SECTEUR PARAPUBLIC

ECHOS DU TRESOR

- l'encadrement juridique des opérations budgétaires et comptables des organismes autonomes ;
- la mise à niveau à travers des formations, des acteurs chargés de l'exécution des budgets des organismes autonomes ;
- la généralisation en cours des contrats de performance ;
- l'amélioration du dispositif de suivi des organismes et entreprises publics conduisant à la production de rapports périodiques sur la situation du secteur.

Quelles sont les principales attentes des usagers de votre service ?

Les usagers ou clients de la DSP ci-dessus énumérés ont en commun de nourrir de fortes attentes en termes de satisfaction de leurs requêtes dans les meilleurs délais et de bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise de la DSP dans les différents domaines relevant de ses compétences. On peut retenir :

- pour les autorités hiérarchiques (Ministère des Finances et du Budget et DGCPT), le suivi et le reporting sur la situation du secteur parapublic et la production de rapports et études, les avis et conseils en tant qu'outils d'aide à la décision ;
- pour les entités du Secteur parapublic en termes de restructuration, d'accompagnement dans l'élaboration et la signature des contrats de performances des dites structures avec l'Etat ;
- pour les agents comptables et les ordonnateurs, le renforcement de capacités, l'encadrement dans l'application de la réglementation budgétaire et comptable, etc.

Comment comptez-vous prendre en charge les préoccupations des usagers de la DSP ?

Les préoccupations des différents usagers de la DSP sont prises en charge à travers la mise en œuvre d'un Plan d'actions annuel qui permet le suivi et l'évaluation des différentes activités déroulées.

Récemment la DSP a élaboré une stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat. Quels sont les principaux axes de cette stratégie ?

La stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat et de ses démembrements a été validée en 2016 par le Ministre chargé des Finances. Son objectif principal est de faire des entités composant le portefeuille, des entreprises financièrement viables, des contributeurs nets au budget de l'Etat, des pourvoyeurs d'emplois, des générateurs de croissance économique et des relais dans la mise en œuvre des choix stratégiques déclinés dans les documents de politique économique et sociale, notamment le PSE.

Cette nouvelle vision est articulée autour de quatre(4) axes principaux :

- mettre en place un dispositif performant de veille permanente sur le secteur parapublic ;
- rendre compétitives les entreprises du secteur parapublic ;
- assurer une gestion dynamique du portefeuille de l'Etat et de ses démembrements ;
- mettre la gestion du portefeuille au service de la promotion du secteur privé national.





Quel est le niveau de mise en œuvre de la stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat ?

Sur le volet mise à jour du cadre juridique :

- le projet de loi d'orientation sur le secteur parapublic, abrogeant et remplaçant la loi n°90-07 du 26 juin 1990, est techniquement validé et transmis au Secrétariat général du Gouvernement pour programmation du passage en conseil des ministres ;
- les actes réglementaires d'application de cette nouvelle loi d'orientation sont déjà préparés.

Concernant le volet amélioration de la gouvernance :

- tenue de sessions régulières de renforcement des capacités à l'attention des administrateurs représentant l'Etat dans les organes délibérants et vulgarisation du Guide de l'Administrateur ;
- promotion du Code de gouvernance des entreprises et signature de la Charte de l'Administrateur ;
- mise en œuvre, dans le cadre de l'Institut sénégalais des Administrateurs (ISA), d'un « cursus de certification des administrateurs ».

Les activités suivantes sont déroulées au titre du volet suivi de la performance des entreprises et organismes publics :

- la poursuite de la généralisation des contrats de performance
- la restructuration des entreprises en difficultés, notamment la SENELEC et la LONASE ;
- la production de rapports sur : l'exécution

budgétaire des organismes publics autonomes, le secteur parapublic ainsi que l'endettement des entreprises du secteur parapublic ;

- l'opérationnalisation de l'Observatoire du Secteur parapublic, (OSP) et du Logiciel de Gestion et de Suivi des Participations financières de l'Etat (LOG-SUIPE)

Vous avez mis en place une politique de contractualisation des actions des entités du secteur parapublic. Quels sont les objectifs de cette politique ?

La démarche de généralisation des contrats de performance avec les entreprises et organismes publics autonomes résulte d'une obligation légale et politique (la loi d'orientation n° 2009-20 du 4 mai 2009 sur les agences ainsi que les instructions de Monsieur le Président de la République). Cette politique a notamment pour finalité l'exécution diligente des projets et réformes de l'Etat. En effet, les CDP opérationnalisent les plans stratégiques de développement des structures, lesquels constituent des déclinaisons voire des orientations des ministères sectoriels.

La mise en œuvre des CDP fait l'objet de redditions infra annuelles à l'attention des organes délibérants et des ministères de tutelles, mais également d'une évaluation indépendante annuelle.

Globalement, les résultats de cette politique de contractualisation sont satisfaisants.

Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez dans la mise en œuvre de la politique de contractualisation des actions du secteur parapublic ?

Le réalisme et le respect dans les engagements souscrits par les parties signataires restent des enjeux importants. Le respect systématique de l'évaluation indépendante annuelle et l'instruction diligente des rapports de performance produits à cet effet par la Commission nationale d'Evaluation des Agences (présidée par le Ministre, Secrétaire général du Gouvernement) devraient être également renforcés.

La DSP fait partie des services de la DGCPT retenus pour la mise en œuvre de la démarche qualité, devant aboutir à la certification ISO 9001 version 2015. Quel est le sens de cette démarche?

Le sens de cette démarche est de mettre en place un Système de Management de la Qualité (SMQ) devant permettre d'améliorer l'organisation de la DSP et d'optimiser ses performances par :

- une meilleure maîtrise de ses processus et des risques y afférents ;
- une plus grande satisfaction des attentes des usagers ou clients de la DSP.

Quels sont les autres dossiers phares du moment à la Direction du Secteur parapublic ?

Sur le volet mise à jour du cadre juridique :

- L'élaboration de la nomenclature des pièces justificatives de recettes, de dépenses et de trésorerie des organismes publics autonomes ;
- La confection d'un référentiel comptable spécifique aux organismes publics autonomes ;

Sur la gouvernance :

- la mise à jour, au sein de l'ISA, du Code de gouvernance des entreprises ;
- la production d'un Guide de comptabilité budgétaire pour les organismes publics autonomes.

Sur le suivi de la performance des entreprises :

- la promotion d'une démarche proactive dans le cadre de la Gestion active du Portefeuille. Il est à cet égard prévu la production d'un rapport sur la performance du Portefeuille ;

- l'accélération de la restructuration des entreprises en difficultés et le suivi de la mise en œuvre des plans de relance ;
- la poursuite de la généralisation des contrats de performance.

Quels sont les défis de la DSP ?

Les défis majeurs sont les suivants :

- la mise à jour du cadre juridique des entreprises du secteur parapublic et des organismes publics autonomes ;
- l'évaluation globale et sectorielle périodique de la performance du Portefeuille de l'Etat ;
- l'acquisition d'un système d'information comptable et budgétaire pour les organismes publics autonomes
- La participation active à la mise en œuvre de la réforme comptable de l'Etat par une évaluation annuelle à la valeur d'équivalence des actions détenues par l'Etat
- l'opérationnalisation du LOGSUIPE ;
- l'élaboration d'un Guide de comptabilité budgétaire pour les organismes publics autonomes ;
- la certification de la DSP ISO 9001 version 2015 ;
- la signature et la mise en œuvre diligente du contrat d'objectifs et de performance ;

Quelles sont les perspectives de la Direction du Secteur parapublic ?

En termes de perspectives, il faudra envisager :

- l'évaluation et la mise à jour de la stratégie de gestion du portefeuille ;
- la mise en œuvre optimale des évolutions induites par le projet de loi d'orientation sur le secteur parapublic après son adoption.



C LIN D'ŒIL

AMICALE DES FEMMES

ECHOS

DU TRÉSOR

Mme DIOUF KHADIDIATOU KEBE, PRÉSIDENTE DE L'AFTS, AU SERVICE DE SES SŒURS ET DES ENFANTS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DU TRÉSOR,

Madame Diouf Khadidiatou Kébé a la confiance de ses sœurs pour présider aux destinées de l'Amicale des Femmes du Trésor du Sénégal (AFTS). Depuis 2013, Mme la présidente, comme on aime l'appeler, ne cesse de s'activer pour la dignité de ses collègues et de leurs enfants. Elle s'est prêtée à nos questions pour ouvrir l'album de sa vie professionnelle et nous faire la genèse de l'AFTS.

Mme DIOUF Khadidiatou KEBE, pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs

Je suis conseillère aux affaires communales principale de première classe, agent de la Ville de Dakar. J'ai fait mes études élémentaires à Kébémér et mes études secondaires au Collège d'Enseignement moyen technique de Louga (CEMT) puis au

Lycée technique Maurice Delafosse où j'ai obtenu le Baccalauréat Série G1. Mon passage à l'Université Cheikh Anta Diop est sanctionné par une Maîtrise en Droit Public, option Administration Interne et un Diplôme supérieur de Spécialisation en Gestion des Collectivités locales (DESS). Enfin j'ai un diplôme Supérieur en Diplomatie et Stratégies obtenu à l'Antenne de Dakar du CEDS de Paris. Je suis la Vice-Présidente chargée des Programmes et du Suivi du Plan d'Actions de l'Association des Juristes sénégalaises (AJS) et Présidente de l'Amicale des Femmes du Trésor du Sénégal (AFTS) depuis 2013.

Parlez-nous de votre parcours au Trésor ?

A la Recette Perception municipale (RPM) de Dakar, j'ai été successivement Chef du Contentieux du Recouvrement, Chef de la Section Recouvrement des Impôts et des Taxes municipales, chef de la Section Centralisation chargée de la Gestion du Personnel et point focal du projet de la démarche qualité dans le cadre du processus de certification ISO.



Quelle a été votre motivation pour avoir choisi d'être présidente de l'Amicale des Femmes du Trésor (AFTS)?

Je n'ai jamais eu l'ambition de devenir la Présidente de l'Amicale, mais Dieu en a décidé ainsi. A l'Assemblée générale de 2013,

les membres du Bureau sortant, composé essentiellement d'inspecteurs du Trésor m'ont sollicité pour que je me présente. Elles étaient convaincues que j'étais bien indiquée pour diriger l'Amicale. J'ai fini par céder dans l'objectif de pouvoir apporter une pierre à ce qu'elles ont déjà si bien consolidé. J'en profite pour leur réitérer mes remerciements ainsi qu'à toutes les membres qui me font confiance.

Pouvez-vous nous faire la genèse de l'Amicale des Femmes du Trésor.

Si mes informations sont bonnes, dans les années 1970 il n'y avait que l'Amicale des Femmes du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) où étaient représentées les femmes du Trésor par des déléguées dont Madame Sophie Kagny. Il faut reconnaître que l'Amicale des Femmes du MEF a connu des moments de léthargie au début des années 1980. Dès 1986 un premier bureau a été formé par consensus. Madame Marième Sarr en était la Présidente,

C LIN D'ŒIL

AMICALE DES FEMMES

ECHOS

DU TRESOR



Mme Eugnesse GOMIS la Secrétaire générale et Madame Dieng Néné N'DIAYE la Trésorière.

Cependant, ce n'est qu'en 1992 que la création de l'Amicale des Femmes du Trésor a été autorisée par décision n° 6574 M. Int DAGAT du 19 Juin 1992 et immatriculé sous le numéro de NINEA 0149642 en date du 21-5-1997.

Notre amicale a connu aussi des moments de léthargie à partir de 1996 jusqu'en 2004 avec des départs volontaires et des départs à la retraite. Madame Sophie KAGNY a fait tous les efforts pour redynamiser l'Amicale. Après sa création officielle, plusieurs bureaux se sont succédé pour gérer l'Amicale. Ils ont été successivement dirigés par Mesdames:

- Mariama Sarr de 1992 à 2006.
- Sophie KAGNY Kouaté du 29 Avril 2006 au 29 Avril 2011 ;
- Fatou Bintou SAMBE du 7 Mai 2011 à 2013;
- et depuis 2013 je préside aux destinées de l'Amicale.

Peut-on avoir une idée du nombre d'adhérentes au sein de l'AFTS ?

A la date de sa création, l'Amicale comptait 63 membres, elle est aujourd'hui à 371 adhérents.

Comment se répartissent les tâches au sein de l'Amicale ?

Comme dans toutes les associations, les tâches sont réparties conformément aux missions assignées par les statuts aux différents organes de l'Amicale :

Il s'agit de toutes les tâches liées à la fonction de présidence notamment de contrôle et de coordination des activités, d'ordonnancement des dépenses, de représentation de l'Amicale conformément aux statuts et au règlement intérieur.

Parallèlement, on retrouve les tâches liées à la fonction de secrétariat général ; de trésorerie ; d'organisation; de communication et enfin celles liées aux missions sociales.

Est-il facile de diriger des femmes ?

Une fonction de direction n'est jamais très facile que ce soit des hommes ou des femmes. Il faut simplement avoir beaucoup de hauteur, être à l'écoute de tout le monde et être juste autant que possible.

Quels sont vos rapports avec les autres Amicales de la DGCPT et celles du Ministère des Finances et du Budget (MFB) ?

Nous avons d'excellents rapports avec toutes les Amicales de la DGCPT qui nous invitent à leurs activités. Nous avons toutes presque les mêmes objectifs. Et nous avons l'ambition de dérouler des activités en partenariat avec elles pour le bonheur de toute la famille du Trésor.

Nous entretenons aussi de très bons rapports avec les Amicales sœurs du MFB. D'ailleurs, depuis 2017, nous menons en synergie des activités communes à l'occasion du 8 Mars avec l'accompagnement du Ministère des Finances et du Budget. Par ailleurs, nous avons organisé notre conférence religieuse annuelle de 2018 et 2019 en partenariat avec l'Amicale des Femmes de la Direction générale des Impôts et des Domaines

C LIN D'ŒIL

AMICALE DES FEMMES

ECHOS

DU TRESOR

et peut-être dans un proche avenir toutes les Amicales du MFB se retrouveront pour une conférence religieuse unique.

Quels sont vos rapports avec la Direction générale ? Vous vient-elle en appui ?

L'Amicale des Femmes du Trésor est une association je dirais professionnelle, le lien qui unit les membres, c'est le milieu professionnel. C'est pourquoi, la Direction générale de la Comptabilité public et du Trésor est notre partenaire privilégié et nous avons d'excellents rapports de collaboration.

Elle nous appuie et nous soutient dans toutes nos activités. Elle nous accorde en plus une subvention annuelle et nous offre des billets pour le pèlerinage aux Lieux Saints de l'Islam et de la Chrétienté. Dans le cadre de sa politique sociale, toutes les activités confiées à l'Amicale profitent à tout le personnel. Il s'agit notamment de la Colonie de vacances, de l'Arbre de Noël, de la cérémonie de présentation de vœux du nouvel an. C'est l'occasion pour moi de remercier les autorités de la DGCPT au nom de toutes les membres de l'Amicale.

Quels sont les projets de l'Amicale dans l'avenir ?

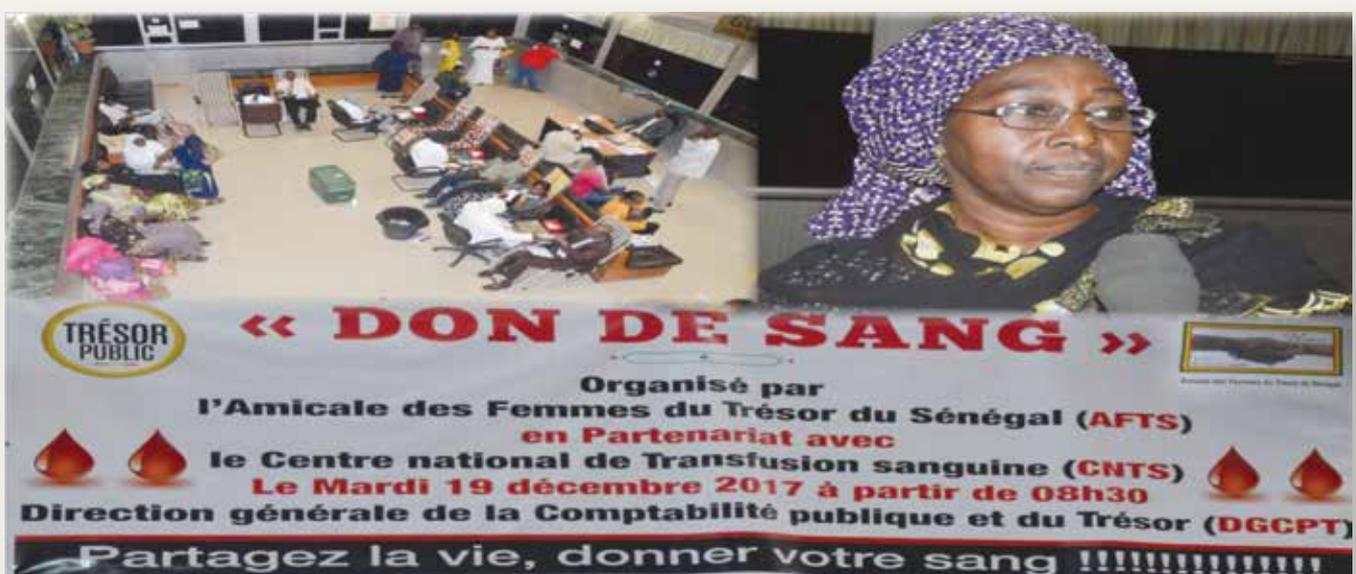
Il s'agit de mettre l'accent sur la formation et le renforcement des capacités des membres mais aussi de mener des activités communes avec les Amicales de la DGCPT. Dans cette dynamique, nous envisageons d'organiser un grand dîner de gala cette année.

Quels conseils donneriez-vous à vos sœurs qui sont au Trésor ?

Je leur rends hommage d'abord parce qu'elles sont de braves dames. Allier les responsabilités professionnelles et familiales n'est pas toujours facile. Je leur conseille simplement de persévérer dans l'effort et dans tous les domaines, particulièrement dans la formation.

Etes-vous candidate à votre succession ?

Comme je l'ai dit plus haut, j'ai été élue à la présidence par le destin après un choix objectif de mes paires. Il faut bien qu'il y ait une bonne relève apte à maintenir haut le flambeau de l'Amicale. Si les conditions sont réunies je ne me représenterai plus à ma propre succession.



« DON DE SANG »

Organisé par
l'Amicale des Femmes du Trésor du Sénégal (AFTS)
en Partenariat avec
le Centre national de Transfusion sanguine (CNTS)
Le Mardi 19 décembre 2017 à partir de 08h30
Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT)

Partagez la vie, donner votre sang !!!!!!!!!!!!!!!

AFFECTATION

D'AGENTS DE LA DGCPT NOTES DE SERVICE

ECHOS

 DU TRESOR

MOUVEMENTS DU PERSONNEL

AFFECTATION DE NOUVEAUX INSPECTEURS DU TRESOR

Les Inspecteurs du Trésor issus de la promotion 2016-2018 de l'Ecole nationale d'Administration affectés à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) par note de service n°72/MEFP/DRH/DGC/sp du 11 avril 2019, reçoivent les affectations ci-après :

PRÉNOMS & NOM	MATRICULES	SERVICES D'AFFECTATION
Pape Malick DIOUF	601.180 / N	Trésorerie Paierie régionale de Thiès
Nafissatou DIOP	696.324 / B	Trésorerie Paierie régionale de Kaolack
Mamadou dit Doudou DIAKHATE	601.071 / M	Trésorerie Paierie régionale de Saint Louis
Fatou Djiby DIOP	696.318 / G	Trésorerie Paierie régionale de Diourbel
Souleymane MBENGUE	696.317 / F	Trésorerie Paierie régionale de Fatick
El Hadj Dioumorou DIA	696.309 / L	Trésorerie Paierie régionale de Ziguinchor
Demba COULIBALY	608.587 / J	Perception Kaffrine
Fatoumata CAMARA	696.284 / E	Trésorerie Paierie régionale de Tambacounda
Kéba DIAME	696.314 / C	Trésorerie Paierie régionale de Kolda
Gabriel BADIANE	696.325 / C	Perception de Sédhiou
El Hadji Malick Sy GAYE	696.321 / A	Perception de Matam
Cheikh Ahmadou Bamba DIOUF	696.316 / E	Perception de Kédougou
Abdou Karim DIALLO	696.343 / A	Perception de Kédougou

AFFECTATION

D'AGENTS DE LA DGCPT NOTES DE SERVICE

ECHOS

 DU TRESOR

AFFECTATION DE NOUVEAUX CONTROLEURS DU TRESOR

Les Contrôleurs du Trésor issus de la promotion 2016-2018 de l'Ecole nationale d'Administration sont affectés à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) par note de service n°41/MFB/DGCPT/DAP du 24 avril 2019.

PRÉNOMS & NOM	MATRICULES
Sada THIAM	696.192 / I
Abdou Rahmane FALL	696.040 / G
YarameNar MBAYE	696.170 / I
Cheikh dit Vieux NDAO	696.184 / F
Ousmane SOW	604.593 / K
Aïssatou THIAM	696.190 / K
Ndeye Fatoumata FOFANA	696.193 / H
Ndeye Gueye FALL	696.187 / C
Masse SECK	671.041 / C
Samba NDAO	696.189 / A
Maty Cheikh MBAYE	696.191 / J
Babacar SARR	601.338 / A
MourMalick SAMBA	696.194 / G
Saïp SARR 696.186 / D	Saïp SARR 696.186 / D
Adja Khadidiatou GALLOKHO	696.188 / B
Daouda Mamadou SALL	696.183 / G

AFFECTATION

D'AGENTS DE LA DGCPT NOTES DE SERVICE

ECHOS

 DU TRESOR

AFFECTATION DE NOUVEAUX CONTROLEURS DU TRESOR

Les Contrôleurs du Trésor issus de la promotion 2016-2018 de l'École nationale d'Administration sont affectés à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) par note de service n°41/MFB/DGCPT/DAP du 24 avril 2019.

PRÉNOMS & NOM		MATRICULES	
Ousmane NDIAYE		630.381 / G	
Abdou Aziz Junior FAYE		696.185 / E	
Khary MBAYE		696.196 / E	
AFFECTATION D'AGENTS DE LA DGCPT			
Prénoms, Noms et Mle de solde	GRADES	POSTES PRÉCÉDENTS	POSTES D'AFFECTATION
Papa Mamour THIAW 661.402/E	Contrôleur du Trésor	RPM Ziguinchor	Direction Dette publique (DDP) (note de service n°117/MEFP/DGCPT/DAP du 19 mars 2019)
Ngor NDOUR 681.453/C	Contrôleur du Trésor	TPR Ziguinchor	Recette Perception municipale de Ziguinchor (note de service n°117/MEFP/DGCPT/DAP du 19 mars 2019)
Dame NGOM 694.110/A	Agent de service	Direction Dette Publique (DDP)	Direction de l'Administration et du Personnel (note de service n°112/MEFP/DGCPT/DAP du 18 mars 2019)
Samba CISSE 518.799/E	Contrôleur du Trésor	TPR Thiès	Université de Bambey (ACP) (arrêté n°26057 du 29 novembre 2018)
Mme Mame Narou GUEYE NDOYE 505.307/Z	Contrôleur du Trésor	Agent Comptable des Grands Projets (ACGP)	Trésorerie Paierie pour l'Etranger (TPE) (note de service n°39 du 19 avril 2019)
Mouhamed Fadel DIAGNE 653.079/B	Contrôleur du Trésor	Perception de Matam	Agence Comptable des Grands Projets (ACGP) (note de service n°39 du 19 avril 2019)

AFFECTATION

D'AGENTS DE LA DGCPT NOTES DE SERVICE

NOMINATION DE DIRECTEURS

Madame Sokhna Mbaye DIOP, Inspecteur Principal du Trésor, matricule de solde n°604.447 / C, est nommée Directeur de l'Administration et du Personnel à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (décret n°2018-2270 du 26 décembre 2018) ;

Monsieur Amadou Bouso FAYE, Inspecteur Principal du Trésor, matricule de solde n°606.915 / A, est nommé Directeur du Secteur public local à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (décret n°2018-2271 du 26 décembre 2018).

NOMINATION DE CHEFS DE DIVISIONS

Madame Fatou Kiné SALL, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°653 019 / D, est nommée Chef de la Division des Régies à la Direction de la Comptabilité publique de la DGCPT (Arrêté n°26968 du 27 décembre 2018)

Monsieur Mor CISSE, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°653.008 / D, est nommé Chef de la Division des Requêtes et du Contentieux à la Direction de la Comptabilité publique de la DGCPT (Arrêté n°26969 du 27 décembre 2018)

Monsieur Massamba DIENG, Inspecteur du Trésor matricule de solde n°609 860/M est nommé Chef de la Division des Etudes économiques et des Statistiques à la DGCPT (Arrêté n°27026 du 28 décembre 2018)

NOMINATION DE PERCEPTEURS

Madame Mariétou SALL, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°611.514/B, précédemment mandataire à l'Agence Comptable des Grands Projets, est nommée Receveur Percepteur municipal de Kaolack (Arrêté n° 26965 du 27 décembre 2018) ;

Monsieur Omar SECK, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°504.438/Z, précédemment Percepteur de Podor, est nommé Percepteur de Matam (Arrêté n° 26966 du 27 décembre 2018) ;

Monsieur Mamoudou Moussa SOW, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde 611.435/Z, précédemment Chef de Bureau à la Direction de la Dette publique, est nommé Payeur de Rufisque (Arrêté n°26967 du 27 décembre 2018) ;

Mamadou Doudou SY, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°616 2571/G, précédemment Chef de Division à la Direction de la Dette publique, est nommé Percepteur de Nioro (Arrêté n°27027 du 28 décembre 2018) ;

Monsieur Moussa MBAYE, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°611.0421/H, précédemment Percepteur de Nioro, est nommé Percepteur de Mbour (Arrêté n°27028 du 28 décembre 2018) ;

Monsieur Oumar DANFAKHA, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°606.8761/F, précédemment Receveur Percepteur municipal de Kaolack, est nommé Percepteur de Podor (Arrêté n°27029 du 28 décembre 2018).

AFFECTATION D'INSPECTEURS DU TRESOR A LA DGCPT

Monsieur Baye Doudou GUEYE, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n° 624 541/F, est affecté à la Direction du Secteur public local (note de service n°783/MEFP/DGCPT du 27 décembre 2018) ;

Monsieur Ibrahima Diène THIAM, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 624 534/B, est affecté à la Division des Etudes économiques et des Statistiques (note de service n°783/MEFP/DGCPT du 27 décembre 2018) ;

Madame Aminata NDIAYE, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°616 231/B, est affectée à la Direction de la Dette publique (note de service n°783/MEFP/DGCPT du 27 décembre 2018).

AFFECTATION

ECHOS DU TRESOR

D'AGENTS DE LA DGCPT NOTES DE SERVICE

Par notes de services :

n°129 / MEFP / DGCPT / DAP du 22 octobre 2018,

n°138 / MEFP / DGCPT / DAP du 8 novembre 2018,

n°141 / MEFP / DGCPT / DAP du 15 novembre 2018, et

n°144 / MEFP / DGCPT / DAP du 19 novembre 2018

les agents ci-après reçoivent les affectations suivantes.

Prénoms, Nom et Mle de solde	GRADE	POSTES PRÉCÉDENTS	POSTES D'AFFECTATION
Bamba CISSE 620.743/B	Contrôleur de Trésor	Ambassade du Sénégal à Bruxelles	Recette générale du Trésor (RGT)
Ndiom SECK 604.971/G	Contrôleur de Trésor	Mission permanente du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	DEES
Mme THIOUNE Nafissatou DIOP 612.873/C	Agent de recouvrement	Perception de l'Aéroport international Blaise Diagne (AIDB)	Paierie générale du Trésor (PGT)
Mme Gagnessiri DIOUM 612.988/B	Agent d'administration	Paierie générale du Trésor (PGT)	Perception de l'Aéroport international Blaise Diagne (AIDB)
Mme Aminata GUEYE 606.269/G	Secrétaire de direction	Direction du Contrôle Interne (DCI)	Direction de l'Administration et du Personnel
Mme Rokhaya MBOW 612.876/Z	Agent de recouvrement	Trésorerie Paierie régionale de Louga	Perception de Mbour
Diamane DIOUF 612.517/D	Chauffeur	Direction de l'Administration et du Personnel	Perception de Foundiougne

INFO UTILE

SÉCURISER SON ORDINATEUR

ECHOS DU TRESOR



Face aux attaques de plus en plus fréquentes des hackers et des virus qui abondent sur Internet, il semble important de faire un rappel des fondamentaux de la sécurité informatique.

Que vous soyez un particulier ou une entreprise, les risques de piratage sont réels, provoquant des dégâts plus ou moins importants selon la nature de ces attaques et la façon dont vous les combattez. Voici quelques bonnes pratiques qui vous permettront de sécuriser votre machine.

Sécuriser son ordinateur, mieux vaut prévenir que guérir.

En informatique, une protection efficace passe d'abord par l'utilisateur. En effet, le bon sens et la logique feront bien souvent la différence et seront le premier rempart face aux menaces. L'aspect préventif est essentiel en cybersécurité. Dès que vous achetez un ordinateur, pensez à vous doter d'une session d'authentification avec un nom d'utilisateur et un mot de passe pour vous et les personnes amenées à l'utiliser. En tant qu'administrateur par défaut, vous disposez d'un compte ayant les pleins pouvoirs sur cet ordinateur. Vous pouvez alors créer une session pour les différents types d'utilisateurs (standard, invité) qui auront des possibilités d'actions plus ou moins limitées (en terme de téléchargement par exemple) en fonction du rôle attribué. Ceci constitue déjà une première étape vers davantage de sûreté, mais c'est loin d'être suffisant comme nous allons le voir avec ce tour d'horizon des points les plus souvent négligés dans le domaine de la sécurité informatique et qui font le bonheur des pirates et autres virus informatiques.

Les mots de passe : Complexifiez !

Il est impératif en 2018 de se défaire des mots de passe trop faciles à deviner comme ceux qui ont un lien direct avec

les informations personnelles de l'utilisateur. Les noms des enfants et autres dates de naissance doivent être bannis. Les facilités de type « 12345 » ou « password » sont encore trop courantes, c'est d'ailleurs les premiers mots de passe à être testés par les pirates et les robots. Evitez également tous les mots trouvables dans le dictionnaire : il existe des programmes qui sont capables de tester des milliards de combinaisons en un laps de temps record, ils n'auront aucun mal à les deviner en quelques secondes.

Mais alors qu'est ce qu'un bon mot de passe ? Un bon mot de passe doit être facile à retenir pour vous mais complexe voire impossible à deviner pour des personnes mal intentionnées. Il doit comprendre un certain nombre de caractères (8 c'est bien, 12 c'est encore mieux) et alterner les minuscules, les majuscules ainsi que les caractères spéciaux.

Viens alors une question courante : comment mémoriser un mot de passe aussi complexe ? Il existe des moyens mnémotechniques efficaces comme construire une phrase avec les premières lettres de chaque mot.



Attention à ne pas écrire votre mot de passe sur un fichier ou un papier, ce serait dommage qu'il soit subtilisé si facilement après tous ces efforts. Enfin, ayez un mot de passe pour chaque site sensible, de façon à ce que dans le pire des cas, si un pirate a accès à l'un de vos comptes, il n'ait pas accès aux autres.

Virus et malwares, protégez-vous efficacement.

Dès que vous êtes connecté à Internet, vous êtes potentiellement exposé à un certain nombre de virus et programmes malveillants. D'ailleurs, même hors connexion, une source externe comme une clé USB suffit à infecter votre ordinateur. Que ce soit pour endommager votre ordinateur ou récupérer des données personnelles, il est important de se prémunir efficacement contre ces menaces. La meilleure parade est évidemment de se munir d'un antivirus de qualité. Chaque virus possède ce qu'on appelle une signature. Ainsi si un fichier est identifié comme un virus il sera effacé, ou mis en quarantaine afin de l'isoler pour qu'il ne se propage pas. Avant de télécharger un antivirus, soyez sûr que vous vous trouvez bien sur le site officiel de l'éditeur : Certains sites malveillants se font un plaisir de tromper les internautes pour leur faire installer toutes sortes de choses qui se rapprochent plus du virus que du logiciel qui est censé les combattre !

Faites les mises à jour.

Bien souvent, on a tendance à reporter les mises à jour de logiciels au lendemain, faute de temps ou de patience. Pourtant, ces mises à jour ne sont pas forcément fastidieuses et surtout elles sont indispensables à la bonne santé de votre système d'exploitation dans la mesure où elles corrigent les bugs et les failles de sécurité appréciés par les pirates.

Des nouvelles menaces font leur apparition quotidiennement, il est donc impératif de mettre à jour ses logiciels afin d'être doté d'un outil de travail sécurisé.

Gestion des e-mails, du bon sens avant tout.

Les e-mails sont toujours très prisés par les pirates et sont régulièrement la porte d'entrée de virus et d'arnaques en tout genre. Il est nécessaire d'être attentif et de bien identifier l'émetteur d'un email avant de l'ouvrir. Certains mails se font passer pour des organismes officiels.



dans l'objectif de vous soutirer des informations personnelles, et au final, de l'argent. De manière générale ne divulguer jamais vos mots de passe et autres informations sensibles aux e-mails qui vous le demandent pour x raison. Il est courant que les pirates fassent appel à la crédulité des personnes pour arriver à leurs fins.

Très souvent, ces arnaques jouent la carte de l'émotion en vous faisant part de la situation dramatique d'une personne fictive qu'il faudrait aider financièrement. D'autres sont plus réalistes, c'est le cas quand on reçoit le mail d'un de nos proches qui se dit être à l'étranger dans une situation compliquée et qu'il aurait besoin d'une certaine somme d'argent pour se tirer d'affaire. Ne répondez jamais à ce genre de mails. Le bon sens et un peu d'esprit critique, vous éviteront de tomber dans le piège de ces arnaques grossières mais toujours courantes.

Sauvegardez régulièrement.

Il est important de sauvegarder fréquemment vos données. Toujours dans une logique de préservation et de minimisation des risques, vous pouvez sauvegarder vos données sur des supports comme un disque dur externe. Encore plus sûr, vous pouvez aussi les stocker dans le Cloud, c'est-à-dire qu'elles seront stockées dans des serveurs distants et que vous pourrez y accéder à n'importe quel moment et sur n'importe quel support (tablettes, téléphones).

Des services de Cloud comme Google Drive ou Dropbox permettent d'externaliser vos documents et de les partager via un simple lien. Les sauvegardes sont souvent le dernier rempart face aux pertes de données causées par une erreur humaine, une panne ou une attaque informatique. Ne les négligez pas, ce n'est jamais une perte de temps !



Smartphones et tablettes, mêmes consignes !

Toutes ces bonnes pratiques en matière de sécurité informatique s'appliquent évidemment à nos smartphones et tablettes qui prennent de plus en plus de place dans notre quotidien. Et c'est bien parce qu'on est de plus en plus nombreux à en avoir que les pirates s'intéressent grandement à ce marché. Il faut donc redoubler de vigilance quant au bon usage de ces supports, en appliquant par exemple les mises à jour de votre système d'exploitation régulièrement. La sécurité informatique commence donc par la formation et les bons réflexes de l'utilisateur. Elle se complète par du matériel adéquat, des mises à jour régulières ainsi des solutions innovantes telles que le cloud computing.



Source : 

ECHOS DU TRESOR



Bulletin trimestriel Trésor public N°0001



Le Trésor félicité pour la qualité de ses services rendus aux usagers par le MEFP

DOSSIER

La certification ISO 9001, version 2015, de la RGT

TRESOR NEWS

Préparation du PDSAT 2019-2023 : pour un Trésor encore performant

NOTRE TRESOR

Rencontre avec **Abdou Diouf** Chef de la DEES : à cœur ouvert



N EXTREMIS

ECHOS DU TRESOR

DÉPART À LA RETRAITE DE M. WALY NDOUR, CONSEILLER TECHNIQUE DU DGCPT



M. Waly NDOUR, Conseiller technique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, part à la retraite, après trente-cinq de services rendus à l'administration du Trésor

Le départ à la retraite constitue un évènement particulièrement émouvant dans la vie d'un homme, pour lui-même, pour sa famille, et pour son entourage professionnel. C'est le cas de Monsieur Waly NDOUR, Conseiller technique, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite. Une cérémonie présidée par le Directeur général a été organisée à son honneur le jeudi 1er août 2019, à la salle de Conférence Ousmane DIOP de la DGCPT.

Monsieur Cheikh Tidiane DIOP n'a pas manqué, dans son intervention, de rendre, au nom du Ministre des Finances et du Budget, des membres du Comité de Direction (CODIR) et à son nom personnel, un vibrant hommage à son Conseiller technique qu'il qualifie « d'un des meilleurs cadres que le Trésor a connu », de par sa compétence, sa probité et sa générosité sous le sceau de l'humilité qu'il a toujours porté en bandoulière. Monsieur le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor a reconnu que Monsieur Waly NDOUR est imbattable à la tâche, un cadre studieux, travailleur qui lui a donné entière satisfaction sur tous les dossiers qu'on lui a confiés. Pour cela, il a invité les jeunes à s'inspirer de Monsieur Waly NDOUR

En retour, le ci-devant Conseiller technique, très ému, a remercié le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, les membres du CODIR et l'ensemble des collègues pour cet hommage à lui rendu. Il a rappelé les relations fraternelles et amicales qui le lient avec Monsieur Cheikh Tidiane DIOP qui n'a ménagé aucun effort pour le mettre dans de bonnes conditions de travail.

Issu de la promotion de 1984 avec comme parrain le magistrat Issac Forster, Monsieur Waly NDOUR a, à sa sortie, été affecté à Saint-Louis comme adjoint du Trésorier Payeur régional (TPR), jusqu'en 1987 avant d'exercer la fonction de Fondé de Pouvoir du Receveur général du Trésor (RGT) pour une durée de deux ans. Ensuite, il a été tour à tour Receveur Percepteur municipal (RPM) de Kaolack (1991-1995), Percepteur Dakar-Cerf-Volant (1995-2000), Percepteur Dakar-Centre (2000-2003), RGT (2003-2008) et Trésorier général (2008-2012). Pendant cinq ans, de 2012 à 2017, période pendant laquelle il a servi hors de l'Administration du Trésor, Monsieur NDOUR a dirigé la Cellule nationale de Traitement de l'Information financière (CENTIF).

Depuis 2017 jusqu'à la retraite, ce jeudi 1er août 2019, Monsieur Waly NDOUR est Conseiller technique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor.



